

Ministère des Transports

PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT GÉDÉON-OUMET DE L'AUTOROUTE 15, À LAVAL ET À BOISBRIAND

Cet avis est publié pour informer le public du début de l'évaluation environnementale du projet. Il est à noter que ce projet bénéficie des mesures d'accélération prévues à la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (2020, c.27).

Le projet de reconstruction du pont Gédéon-Ouimet, qui enjambe la rivière des Mille Îles, vise à aménager un nouveau pont d'une longueur d'un peu plus d'un kilomètre, composé de deux structures indépendantes comprenant chacune quatre voies par direction, dont une réservée au transport collectif, et des accotements de trois mètres de largeur de chaque côté. L'aménagement d'une piste multifonctionnelle sur l'un des tabliers du pont pourrait être inclus dans le projet.

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par son initiateur au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lequel contient, notamment, une description du projet ainsi que du site visé, de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des effets anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse Internet suivante : www.ree.environnement.gouv.qc.ca.

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 5 octobre 2021, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse Internet mentionnée ci-haut.

Des renseignements supplémentaires sur le processus d'évaluation environnementale de ce projet peuvent être obtenus par téléphone au 418 521-3830 ou au 1 800 561-1616 ainsi que sur le site Internet du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à l'adresse suivante : www.environnement.gouv.qc.ca.

6 septembre 2021

Cet avis est publié par le ministère des Transports, conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (R.L.R.Q., chapitre Q-2).

Québec 

COURRIER LAVAL

Date de parution : 6 septembre 2021

Format : 1/3 Vertical (4,861 x 6,428)

CU1015528